



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## frais médicaux et chirurgicaux

Question écrite n° 33022

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Foucher attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les vives inquiétudes des personnes dialysées au regard du plan d'économies proposé par la CNAM. Alors que le nombre de dialysés est mal connu mais qu'il est en constante augmentation, il semble que le montant de l'enveloppe impartie soit réduit de 20 %, mesure qui mènera à court terme à faire des choix parmi les patients pour savoir qui sera soigné. Par ailleurs, si les personnes dialysées ne bénéficient plus de soins suffisants, elles ne pourront attendre une transplantation dans de bonnes conditions. Les patients souhaiteraient qu'une analyse pratique et financière de la situation soit effectuée de manière multipartite avant que l'enveloppe destinée aux insuffisants rénaux ne soit diminuée. Il lui demande donc quelles mesures elle envisage de prendre pour répondre aux préoccupations des dialysés.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement travaille depuis plusieurs mois à la réforme des modalités d'organisation et de financement de la dialyse, dans la perspective d'amélioration globale de la prise en charge. Ce travail associe les partenaires concernées et, au premier chef, les représentants de la Fédération nationale d'aide aux insuffisants rénaux. Le travail engagé par le ministère devrait permettre de mieux connaître les besoins des patients de dialyse. Cette démarche fera l'objet d'une expérimentation dans quelques régions et s'accompagnera de la mise en oeuvre de dispositifs permettant de s'assurer de la qualité de prise en charge des personnes dialysées. Une meilleure connaissance des types de patients est un préalable indispensable à une amélioration de la prise en charge de l'insuffisance rénale chronique. A cette fin, un système d'information sur l'insuffisance rénale a été mis à l'étude, conformément aux orientations de la politique de santé figurant dans le rapport annexé à la loi du 29 décembre 1999 de financement de la sécurité sociale pour 2000.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Foucher](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 33022

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : prestations

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 juillet 1999, page 4376

**Réponse publiée le :** 16 octobre 2000, page 5911